



Programmation des enquêtes thématiques sur 2010-2015

Direction des statistiques d'entreprises de l'Insee

Lors de la réunion de l'inter formation Statistiques d'entreprises du 25/11/2008, le document de moyen terme présenté avait listé l'ensemble des enquêtes thématiques envisagées sur la période 2009-2013 mais seulement esquissé une programmation sur ces années avec environ trois enquêtes par an.

Depuis le contexte a évolué. D'une part, l'Insee a lancé une vaste démarche de moyen terme à horizon 2015 ; celle-ci vise à être « au rendez vous pour répondre aux problématiques de demain » parmi lesquelles principalement celle du développement durable, thème relativement nouveau en ce qui concerne les entreprises, ce qui génère quelques projets d'enquêtes. D'autre part, la fusion Insee-Sessi actée début 2009 amène à revoir globalement le programme d'enquêtes thématiques prévu, sachant que le Sessi dispose de moyens conséquents puisqu'il assurera au deuxième semestre 2009 deux grandes enquêtes thématiques (enquête communautaire sur l'innovation couvrant tous les secteurs et enquête sur les déchets non-dangereux de l'industrie, soit au total près de 37 000 questionnaires) et que l'on fait l'hypothèse que des moyens équivalents seront disponibles sur les années suivantes. Cette fusion devrait conduire à rationaliser l'ensemble du dispositif d'enquêtes pour couvrir de façon homogène l'industrie, le commerce et les services ; cette réingénierie reste à instruire avant d'être mise en place durant le moyen terme ; à court terme en 2009-2010, il faut d'abord réaliser dans de bonnes conditions le changement de maîtrise d'ouvrage pour les enquêtes industrielles et notamment pour les enquêtes régulières auprès des établissements industriels (Enquête Annuelle sur les Consommations d'Énergie dans l'Industrie et Enquête sur le dépenses antipollution, dite Antipol), enquêtes qui pourraient être rajoutées dans cette programmation indicative si on envisage de remettre en cause leur annualité.

On propose donc une nouvelle esquisse de programmation des enquêtes thématiques intégrant ces nouveaux éléments avec notamment des projets d'enquêtes liées au thème du développement durable (2011, 2012, 2013, 2015) ainsi que des projets liés à la future base des comptes nationaux en 2011 et 2012 (pour la future base 2010 des comptes nationaux, l'échéance de publication est en 2014, ce qui justifie ce calendrier). Figurent en italiques des projets qui restent à préciser.

Pour 2010, on a retenu une enquête européenne sur l'accès au financement des PME ainsi qu'un thème concernant le commerce pour lequel l'investissement de conception reste limité (reconduite de

l'enquête sur les points de vente du commerce de 2005 avec l'intégration d'une dimension réseau d'enseigne sur laquelle la division Commerce a beaucoup investi sur ces dernières années).

2009 (cette année est reprise pour rappel, les opérations sont déjà engagées)

- . Enquête annuelle européenne sur les TIC avec un module sécurité (14 000 questionnaires, gérée à Toulouse)
- . Enquête communautaire biennale sur l'innovation (25 000 questionnaires, gérée à Caen)
- . Enquête sur les déchets non dangereux dans l'industrie (12 000 questionnaires, gérée à Caen)

2010

- . Enquête annuelle européenne sur les TIC (14 000 questionnaires, gérée à Toulouse)
- . Enquête sur les points de vente du commerce (environ 20 000 questionnaires, gérée à Caen)

Il s'agit de la reconduction de l'enquête de 2005/2004 qui complète le dispositif d'observation régulier sur le commerce avec une extension pour mieux cerner les réseaux d'enseigne du commerce. Figure en annexe 1 une fiche descriptive du projet d'enquête pour laquelle un avis d'opportunité serait demandé lors de la réunion d'automne de la commission.

- . Enquête européenne sur l'accès au financement des PME (environ 12000 questionnaires, gérée à Caen)

Cette enquête a été proposée et acceptée par la France dans le cadre du module ad-hoc du règlement européen sur les statistiques structurelles (SBS) ; la population visée est celle des unités indépendantes de 10 à 249 salariés. L'enquête devrait porter au minimum sur 3 000 unités pour assurer les 1 800 réponses exigées au niveau européen ; mais elle gagnerait à être plus conséquente en termes d'échantillon pour avoir des résultats plus détaillés pour la France. Une fois précisées les orientations européennes, la version française du questionnaire devra être élaborée de façon concertée avec les services intéressés pour répondre aux mieux aux besoins d'analyses français. Figure en annexe 2 la fiche descriptive de l'enquête qui est présentée pour avis d'opportunité à la commission « Système financier et financement de l'économie » du Cnis.

Outre ces trois importantes enquêtes, on envisage de réaliser deux petites opérations (a priori gérées à Caen) :

- . Enquête sur les contours de réseaux (quelques centaines de têtes de réseaux à enquêter selon un protocole testé en 2009) ; le rapport du Cnis dit « Salustro » recommandait de retenir à l'avenir les « réseaux » comme une possible unité statistique ; ceci suppose qu'on puisse caractériser ces nouveaux « objets » à l'aide d'une enquête de ce type.
- . Enquête Outward FATS

Enquête européenne obligatoire auprès des groupes ayant des filiales à l'étranger (soit environ 2 000 questionnaires sur 3 variables).

2011

- . Enquête annuelle européenne sur les TIC (14 000 questionnaires, gérée à Toulouse)

- . Enquête communautaire biennale sur l'innovation (25 000 questionnaires, gérée à Caen)
- . Enquête Outward FATS
- . *Première enquête pour la nouvelle base des comptes nationaux (échéance : base diffusée en 2014)*
- . *Enquête sur les éco-activités. Ce projet reste à préciser dans le cadre de la réflexion sur le développement durable.*

2012

- . Enquête annuelle européenne sur les TIC (14 000 questionnaires, gérée à Toulouse)
- . Enquête Outward FATS
- . *Enquête sur les conséquences des mesures en faveur de l'environnement*
- . *Deuxième enquête pour la nouvelle base des comptes nationaux (échéance : base diffusée en 2014) ou une enquête sur les relations inter-entreprises, les nouvelles formes de sous-traitance, etc. Les deux aspects sont d'ailleurs liés car la transformation de la caractéristique des donneurs d'ordre introduite dans la NACE n'est pas sans lien avec la comptabilité nationale. Approfondir la connaissance de ces entreprises qui devraient changer de secteur devrait donc aussi intéresser les comptables nationaux.*
- . *Enquête éventuelle sur la détermination de la part des échanges intra-groupes au sein des groupes de taille moyenne en accompagnement du profilage semi-automatique de ces groupes : il est trop tôt pour prendre une telle décision ; la faisabilité d'une telle enquête devra être spécifiquement étudiée. Toutefois la décision du comité de direction de l'Insee de modifier la définition des entreprises et de la fonder non plus sur un découpage juridique mais sur une adéquation avec une réalité économique suppose de pouvoir « profiler » en gros 1 500 à 2 000 groupes de taille intermédiaire pour lesquels cette information serait cruciale. Là encore, cette enquête pourrait être rapprochée d'une enquête « pour les comptables nationaux » car cette décision suppose qu'on puisse mesurer pour les comptables l'écart entre l'ancien et le nouveau système, ce que permettrait cette enquête.*
- . *Enquête éventuelle européenne sur l'internationalisation (via le module adhoc de SBS) ?*

2013

- . Enquête annuelle européenne sur les TIC (14 000 questionnaires, gérée à Toulouse)
- . Enquête communautaire biennale sur l'innovation (25 000 questionnaires, gérée à Caen)
- . Enquête Outward FATS
- . Enquête sur les déchets non dangereux dans l'industrie et le commerce

Reconduite de l'enquête de 2007 pour le commerce et de 2009 pour l'industrie considérant que la réponse tous les deux ans au règlement statistique sur les déchets peut se faire en extrapolant les résultats.

2014

. Enquête annuelle européenne sur les TIC (14 000 questionnaires, gérée à Toulouse)

. Enquête Outward FATS

. *Enquête sur le commerce électronique (environ 15 000 questionnaires) : enquête approfondie sur ce thème que l'enquête européenne TIC traite annuellement de façon trop légère comme l'a montré un rapport de la Commission des comptes du commerce.*

. *Enquête thématique à préciser.*

2015

. Enquête annuelle européenne sur les TIC (14 000 questionnaires, gérée à Toulouse)

. Enquête communautaire biennale sur l'innovation (25 000 questionnaires, gérée à Caen)

. Enquête Outward FATS

. *Enquête éventuelle sur les déchets non dangereux dans l'industrie (12 000 questionnaires)*

ANNEXE 1

Fiche descriptive pour un dispositif destiné à mieux connaître les points de vente du commerce de détail

Le contexte

Les points de vente, lieux où se rencontrent l'offre et la demande et où se nouent les transactions commerciales sont au cœur de l'activité de la distribution. Il apparaît essentiel aux différents analystes ou acteurs du commerce, professionnels, économistes, bureaux d'études, collectivités locales, de disposer d'éléments susceptibles d'évaluer et d'expliquer la performance des magasins.

Dans ce cadre, des enquêtes sur les points de vente ont été menées régulièrement depuis 1984, avec un objectif similaire. La dernière a été réalisée en 2005 sur l'exercice 2004. Cette enquête avait permis de collecter l'information nécessaire au calcul de ratios tels que Chiffre d'affaires par mètre carré ou par personne employée, en fonction de caractéristiques d'activité, de surface de magasin ou de localisation. Toutefois, elle n'avait pas permis d'identifier les magasins appartenant à un réseau (intégré, franchisé ou adhérent à un groupement coopératif).

Dans le tertiaire, et plus particulièrement dans les secteurs du commerce de détail, les formes d'organisation en réseaux se sont fortement développées. Le repérage des enseignes et l'observation statistique de leur emprise à partir de l'enquête sur les réseaux du commerce de détail ont récemment confirmé l'ampleur de ce phénomène. Les représentants des professionnels (fédération de la franchise, enseignes du commerce associé, etc.) défendent souvent l'idée que ce sont ces nouvelles formes d'organisation en réseaux qui constituent le segment le plus dynamique du commerce, qui sont à la source de nombreuses innovations et qui vont demain transformer le paysage commercial. Il existe ainsi une demande forte d'étudier les performances des points de vente appartenant à un réseau.

Le projet

Pour améliorer la connaissance du tissu commercial, un dispositif hybride est envisagé, mobilisant des données issues de l'enquête sectorielle annuelle, notamment pour des entreprises mono-établissement et des informations provenant d'une enquête spécifique sur les points de vente d'autres entreprises, notamment des entreprises multi-établissements ou des entreprises appartenant à un réseau.

Cette enquête spécifique visera à collecter le Siret, l'adresse, le chiffre d'affaires, les effectifs, la surface du point de vente, l'enseigne et la nature du lien éventuel entretenu avec la tête de réseau (type de contrat).

Les unités enquêtées seront les entreprises, qui fourniront l'information sur leurs magasins.

L'enquête portera sur un échantillon d'environ 20 000 entreprises, soit toutes les unités multi-établissements et celles insérées dans un réseau d'enseigne. L'enquête pourrait s'effectuer via le service de dépôt de fichier testé dans le cadre de l'opération sur les contours de réseaux. La période de collecte envisagée est le deuxième semestre 2010.

Un avis d'opportunité serait sollicité à l'automne 2009. Des tests seraient réalisés avec l'aide du réseau enquêteurs entreprises. Un passage au comité du label serait à prévoir au 1^{er} semestre 2010.

Le comité de concertation pourra réunir des professionnels, universitaires, chercheurs et membres de bureaux d'études impliqués par le tissu commercial et l'organisation en réseau.

ANNEXE 2

Fiche descriptive de l'enquête européenne sur l'accès au financement des PME

1. Intitulé de l'enquête

Enquête européenne sur l'accès au financement des PME d'au moins 10 salariés.

2. Service producteur

INSEE, Direction des Statistiques d'Entreprises, Département « Synthèses Sectorielles »

3. Service réalisant la collecte

Insee

4. Historique de l'enquête

Cette enquête nouvelle correspond à la première utilisation du « module flexible » instauré par la refonte du règlement européen sur les statistiques structurelles d'entreprises (SBS, for Structural Business Statistics, cf. règlement du Conseil et du parlement européens No 295/2008). Ce « module flexible » a pour objectif de « disposer d'un outil souple permettant de répondre en temps utile aux besoins statistiques nouveaux dus à l'évolution de la situation économique... ». Le règlement européen n°97/2009 du 2 février 2009 a entériné le thème de l'accès au financement pour le module flexible en 2010.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Sans objet (enquête nouvelle)

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'enquête s'intéresse aux difficultés rencontrées par les PME d'au moins 10 salariés pour se financer et aux modes de financement utilisés avant, pendant voire après la crise. Un intérêt particulier est porté aux entreprises à forte croissance, et notamment aux plus jeunes dites gazelles.

Les principaux thèmes suivants seront abordés :

- L'impact sur l'accès au financement de la situation du propriétaire de l'entreprise aux moments de la création et de l'observation ;
- L'importance et le taux de succès des tentatives pour obtenir diverses sortes de financement internes ou externes ;
- L'étendue des garanties à apporter pour les prêts aux entreprises ;
- La perception par le propriétaire / dirigeant du coût et de la charge supportée pour obtenir des prêts aux entreprises ;
- L'importance du choix de l'institution financière (proximité géographique, propriétaire étranger ou domestique, statut de client déjà connu etc.) ;
- La perception des besoins futurs de financement et de leurs formes.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête est menée dans le cadre du règlement européen n°97/2009 du 2 février 2009. Plusieurs directions de la Commission Européenne ainsi que la Banque Centrale Européenne attendent avec intérêt les résultats de cette enquête pour adapter leurs politiques. L'OCDE a également fait part de son intérêt pour ce type d'investigation.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

La Banque Centrale Européenne a mis en place un baromètre flash sur l'accès au financement des PME. Quelques questions passerelles devraient permettre de relier ce baromètre conjoncturel à l'enquête accès au financement, plus structurelle.

L'enquête de la Direction Générale des affaires économiques et financières de la Commission Européenne auprès des banques commerciales sur la distribution de crédits ne couvre que l'un des nombreux modes de financement possibles des entreprises et ne permet pas de connaître leur opinion. L'enquête accès au financement est la seule à s'intéresser à toute la gamme des financements et des acteurs possibles, en partant du point de vue des entreprises. De plus, elle collectera les mêmes données sur tous les pays participants et permettra donc des comparaisons sur l'accès aux différents modes de financement entre pays.

9. Insertion dans un système d'information

L'utilisation de données démographiques et du fichier sur les liaisons financières LIFI (répertorient les groupes) sera nécessaire pour cibler les unités à interroger. Par ailleurs, conformément au vœu de la Commission Européenne, le maximum de données possibles (catégorie juridique, activité principale, éléments du compte de résultat et du bilan) seront tirées des bases de données existantes pour minimiser le nombre de questions à poser aux entreprises et fournir des données de cadrage.

10. Cible de l'enquête

Les unités ciblées par cette enquête sont les PME d'au moins 10 salariés créées au plus tard en 2005 et encore actives en 2010.

Le règlement européen n°97/2009 définit un objectif de qualité minimum de 1800 entreprises répondantes pour la France. Si l'on vise à obtenir des résultats représentatifs pour la France, l'échantillon pourrait comporter environ 12 000 unités ; ce point reste à instruire.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

Les critères retenus pour définir l'unité statistique s'inspirent de la définition européenne des PME (Recommandation C2003 1422, 2003/361/EC), sans la respecter complètement : les entreprises devraient compter entre 10 et 249 salariés en 2005 et en avoir encore au moins 10 en 2010 ; elles devraient être indépendantes en 2008.

Par ailleurs, la population sera décomposée en 3 sous-populations distinctes : les « gazelles » (jeunes entreprises créées en 2003 ou 2004, caractérisées par un taux de croissance annuel moyen de l'emploi de plus de 20% sur la période 2005-2008), les autres entreprises à forte croissance de l'emploi sur 2005-2008, et les entreprises qui n'ont pas connu une telle croissance.

En termes de secteurs d'activité, le champ de l'enquête est compris dans celui des entreprises non financières. Les entreprises agricoles ne seront pas couvertes. En NACE rev. 2, le champ se décompose de la sorte selon 5 groupes d'activités :

- a) B à E (industrie);
- b) F (construction);
- c) G à N (services), sauf J, K (services financiers) et M;
- d) J (services de TIC);
- e) M (services professionnels, scientifiques, techniques).

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête est européenne. Seuls 8 petits pays ne devraient pas y participer.

Il n'y aura pas d'extension régionale et pour la France le champ sera limité à la métropole.

13. Bases de sondage, échantillonnage

L'enquête adoptera un plan de sondage stratifié. Comme dans tous les pays participants, l'échantillon comprendra 15 strates (5 groupes de NACE * 3 sous populations, cf. le point précédent pour leurs définitions). La base de sondage tiendra compte des liaisons financières repérées par l'enquête LIFI.

14. Mode de collecte

Il s'agira d'une enquête postale.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

La collecte devrait avoir lieu à la fin de l'année 2010. Il n'est pour l'instant pas prévu de renouveler l'enquête.

16. Contraintes imposées à l'enquête

Le règlement du Conseil et du parlement européens No 295/2008, qui instaure un « module flexible » dans le cadre des statistiques structurelles d'entreprises, impose que ce module se limite à étudier une vingtaine de caractéristiques des entreprises et qu'il ne faille pas plus d'une heure et demi pour y répondre.

Par ailleurs, tous les pays devront effectuer des tests pour vérifier la pertinence du questionnaire, sa compatibilité avec les spécificités nationales et la compréhension par les entreprises locales de la traduction du questionnaire européen.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Dès que le projet de questionnaire européen sera suffisamment avancé, on réunira un comité de concertation. Le comité de concertation devrait rassembler les principaux utilisateurs potentiels en France (SSM, Banque de France, OSEO, CGPME, CCIP...).

18. Exploitation et diffusion des résultats

Les résultats seront prioritairement utilisés pour répondre aux besoins d'Eurostat, mais des exploitations françaises seront également réalisées. On envisage a priori la publication d'un 4 pages.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Un cofinancement par l'Union Européenne est prévu dans le cadre du dispositif couramment utilisé pour ce type d'enquêtes.

Pour le moment, la phase de préparation de l'enquête mobilise un cadre A à temps partiel. On pourra faire appel au réseau d'enquêteurs d'entreprises pour effectuer les tests. En fonction des caractéristiques du questionnaire et de la taille de l'échantillon, on précisera ultérieurement les moyens nécessaires à la gestion de l'enquête.